

Note d'information

Importante opération d'inventaire des poissons du lac à l'Anguille

SAINT-ANACLET, le 18 juin 2018 – L'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille vous informe que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), sous la supervision de M. Guy Verreault biologiste, effectuera un inventaire des poissons et des anguilles du lac à l'Anguille cet été. Cet inventaire vise un double objectif : 1- mesurer le succès de l'introduction d'anguilles réalisée en 2016 et, 2- obtenir un état de référence de la composition et de l'abondance des différentes espèces de poissons peuplant le lac. L'inventaire, réalisé selon une méthode d'échantillonnage, sera rendu public.

Période et durée des travaux

Les travaux d'échantillonnage en lac seront réalisés dans la semaine du **16 juillet 2018** et devraient durer quatre jours. Les travaux d'expertise en laboratoire, en regard de l'anguille, seront réalisés dans les semaines suivantes.

Échantillonnage en lac

a) Engin d'échantillonnage.

L'engin retenu pour l'échantillonnage est le filet-trappe expérimental utilisé par Verreault (2001). Ses fines mailles (3mm de côté) ne sont pas sélectives pour les anguilles de taille supérieure à 180 mm (7 pouces).

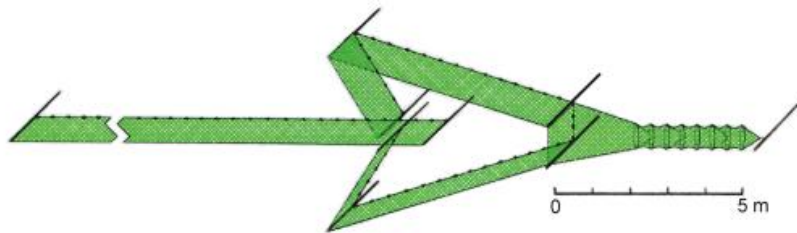


Schéma du filet-trappe pour l'échantillonnage du lac à l'Anguille

b) Stations d'échantillonnage.

Douze sites d'échantillonnage ont été déterminés par sondage aléatoire simple sur l'ensemble de la superficie à inventorier pour des profondeurs inférieures à 5 m.

c) Déroulement des opérations.

Un filet-trappe sera installé pour une durée de pêche d'une journée dans chaque station d'échantillonnage. Le guideau du filet-trappe sera déployé à partir de la rive de façon perpendiculaire à celle-ci (1) en veillant à ce que l'entrée du port soit constamment sous la surface de l'eau.

(1) Avons besoin de votre collaboration

(1) À titre d'utilisateur du plan d'eau (lac Anguille), nous demandons votre collaboration ainsi que celle de vos invités afin de ne pas circuler avec une embarcation, un hydravion ou pêcher à la traîne entre la rive et les bouées indiquant la présence de filets-trappes, durant la **semaine du 16 juillet.**

Renseignements :

Guy Verreault, biologiste
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
418 862-8213, poste 306

André Lévesque, président
Apela inc 418 722-9637*
*laissez votre message et l'on vous rappelle